

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15-01-20	15-01-20	2020-9410

1. Intitulé du projet

Extension de la ZAC Croix de Lugat à Saint-Pardoux-du-Breuil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Val de Garonne Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BENQUET Daniel, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 6 7 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° b) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m2.	<ul style="list-style-type: none"> - superficie du terrain d'assiette : 40 000 m2 - Emprise au sol (estimation 70% du terrain) : 28 000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une extension de zone d'activité sur la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil. La superficie du terrain dédiée au projet est de 40 000 m2. La ZAC sera divisée en plusieurs lots dont la superficie sera de l'ordre de 2000 m2 chacun.

Elle accueillera des activités artisanales et des prestataires de services.

Les eaux pluviales du projet seront gérées collectivement (bassin de rétention) et l'assainissement sera individuel. La ZAC fera l'objet d'un aménagement paysager, notamment à proximité des habitations.

4.2 Objectifs du projet

Val de Garonne Agglomération possède une zone d'activité existante créée en 2009 dénommée ZAC Croix de Lugat, d'une superficie de près de 4 ha.

Aujourd'hui, cette ZAC est presque entièrement occupée (1 seul lot disponible).

C'est pourquoi, afin d'anticiper les besoins potentiels d'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire pour les 10 ans à venir, le Val de Garonne Agglomération souhaite réaliser une extension de cette ZAC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de la ZAC vont consister principalement en la réalisation de terrassements, la création d'une voie de desserte des lots et la mise en place des réseaux.

Un bassin de rétention des eaux pluviales sera réalisé pour compenser l'augmentation du ruissellement sur le site. Il respectera les prescriptions du PLU.

A noter que, cette parcelle étant située à l'arrière de la ZAC Croix de Lugat existante, l'accès par la RD 813 est déjà existant ainsi que la plupart des réseaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés, il s'agira de commercialiser les lots.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau au titre du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie du terrain de la ZAC	- 40 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 813
47 200 SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL

Parcelle n°9 section AA

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 11' 16" E Lat. 44° 29' 4" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Croix de Lugat (phase 1) _ autorisation préfectorale de création de la ZAC en 2009

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 7,8 km du projet (ZNIEFF Frayères à esturgeons de la Garonne)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil possède un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Le projet est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le secteur d'étude, le bassin de la Garonne se situe en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 260 m du site Natura 2000 de "La Garonne" (FR7200700). A noter que la route départementale 813 se situe entre le projet et le site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La topologie du site d'étude est relativement plane. Néanmoins, de légers terrassements pourront être réalisés, entraînant de possibles excédents de terre. Il seront évacués vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'annexe 8 du présent document fait un état des lieux écologique du site d'étude. Le projet va entraîner la destruction partielle d'une friche herbacée post-culturelle, habitat qui n'abrite généralement pas de plante protégée et/ou patrimoniales, et est susceptible de perturber certaines espèces animales en phase travaux. Cependant, selon la note écologique réalisée (annexe 8), le site du projet présente un intérêt écologique faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 est situé à proximité du projet (260 m) : "La Garonne". Cependant, grâce aux mesures qui seront mises en place pendant la phase chantier (bacs de décantation avec filtres à paille, chantier à faibles nuisances, information du personnel, Stockage des engins et du matériel sur des aires spécifiques strictement délimitées, engins équipés de kits anti-pollution...), le projet ne devrait pas porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. La note écologique (annexe 8) confirme que le projet ne devrait avoir aucun impact notable sur ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la consommation d'une friche herbacée post-culturelle. L'imperméabilisation du projet étant estimée à environ 70% du site, la surface potentiellement impactée représente environ 28 000 m ² . A noter cependant que cet habitat possède une faible valeur patrimoniale selon la note écologique réalisée sur le site par un écologue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas directement concerné par des risques technologiques. A noter cependant que le projet se situe : - à environ 230m d'un site classé pour la protection de l'environnement (ICPE) non seveso (coopérative agricole), - à environ 240 m d'une canalisation de gaz naturel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de risque d'inondation, néanmoins, il se situe dans une zone potentiellement sujette aux débordement de nappe (source Géorisques). Vis à vis du risque de retrait gonflement des argiles, le projet se situe en zone d'aléa "moyen".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements ont déjà lieu au sein de la ZAC existante. Son extension va entraîner une augmentation du trafic du fait de l'implantation de nouvelles entreprises. Pendant la phase travaux, le projet nécessitera l'utilisation d'engins de chantier au sein du site d'étude.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La ZAC accueillera des activités artisanales et des prestataires de services. Ces entreprises ne seront pas sources de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les effluents produits par la base vie seront traités par une fosse septique provisoire.</p> <p>En phase d'exploitation, le site n'étant pas desservi par le réseau d'assainissement collectif, chaque acquéreur installera son propre dispositif d'assainissement non collectif pour recueillir ses effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux va engendrer des déchets inertes et non dangereux liés au chantier. Ces déchets seront évacués vers des centres agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'aménagement d'une zone d'activités aujourd'hui occupée par une friche. Par conséquent, il va modifier le paysage actuel. Cependant, il s'agit d'une extension de zone d'activité existante entre 2 routes départementales (D299 et D813). Le site représente donc un espace agricole bordé par l'urbanisation existante. Aucun site d'intérêt patrimonial n'est situé à proximité immédiate. Par conséquent, l'impact du projet sur le paysage sera faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un espace agricole (friche post-culturelle). Une fois la ZAC réalisée, aucune activité agricole ne sera possible. A noter que dans le PLU, le site d'étude est en zone AUx (zone à urbaniser à vocation d'activité). Il était donc voué à perdre sa vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit plusieurs mesures afin de réduire son impact sur l'environnement :

- Plantations aux abords des habitations en limite de ZAC afin de réduire l'impact visuel sur les riverains ;
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour l'ensemble des lots afin de réduire l'impact sur les eaux superficielles du fait de l'imperméabilisation supplémentaire du site ;
- En phase travaux : bacs de rétention des eaux pluviales provisoires équipés de filtres à paille avant rejet dans le milieu naturel ;
- En phase travaux : Stockage des engins et du matériel sur des aires spécifiques strictement délimitées, kits antipollution dans les engins, les déchets issus du chantier seront stockés sur une zone de stockage aménagée puis évacués...
- les travaux seront limités dans le temps et les heures d'ouvertures des chantiers (journées et jours ouvrés) seront respectés pour préserver les riverains des nuisances sonores.

Des mesures supplémentaires en faveur de l'environnement pourront être ajoutées à un stade plus avancé de l'étude.

L'ensemble de ces mesures permettra ainsi de réduire les impacts du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de ZAC sera réalisé sur une parcelle occupée par une friche post-culturelle présentant un faible intérêt écologique selon l'état des lieux réalisé (annexe 8). D'un point de vue fonctionnel, le site et ses abords n'assurent aucune fonction écologique notable. De plus, le projet ne devrait avoir aucun impact sur le milieu naturel et notamment sur le site Natura 2000 de "La Garonne".

D'un point de vue paysager, il s'agit d'une extension de ZAC existante sur un site enclavé dans l'urbanisation. Des mesures seront mises en place vis à vis du milieu naturel et des riverains situés à proximité (bassin de rétention, plantations...).

Par conséquent, le projet ayant un faible impact sur l'environnement, il ne semble pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Diagnostic de l'état initial
Annexe 8 : Note écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature



Daniel BENQUET,
Président.

Annexe 1
Document CERFA n°14734



Annexe 2


Plan de situation au 1/25000


Demande d'examen au cas par cas

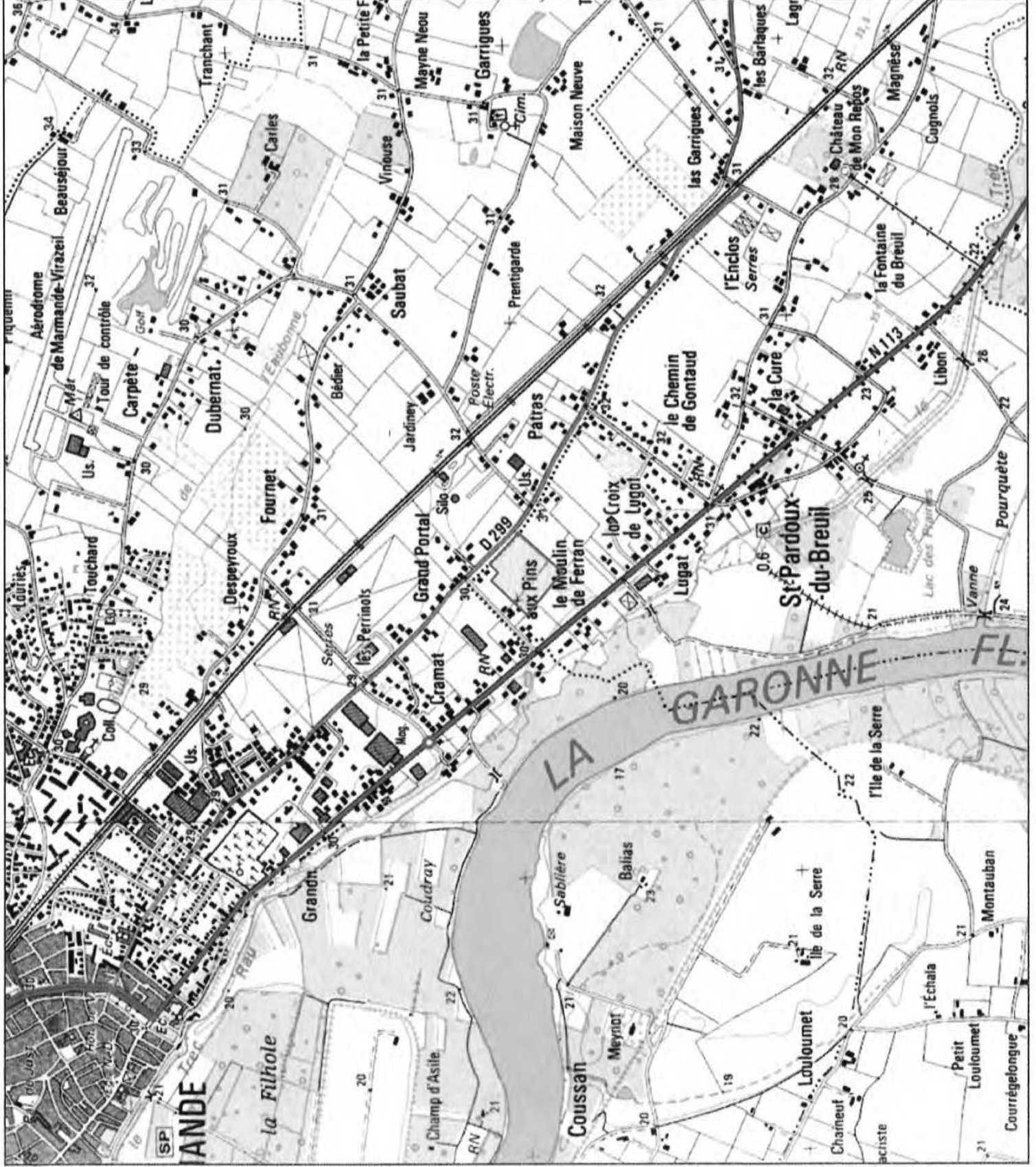
Extension de la ZAC Croix de Lugat
Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Annexe 2
Plan de situation

Légende :

 Parcelle du projet
Fonds de plan IGN SCAN 25

0 250 500 m Nord 



Annexe 3
Photographies du site d'étude

Demande d'examen au cas par cas

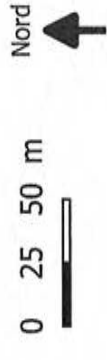
Extension de la ZAC Croix de Lugat
Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Annexe 3

Prises de vue de la zone d'implantation

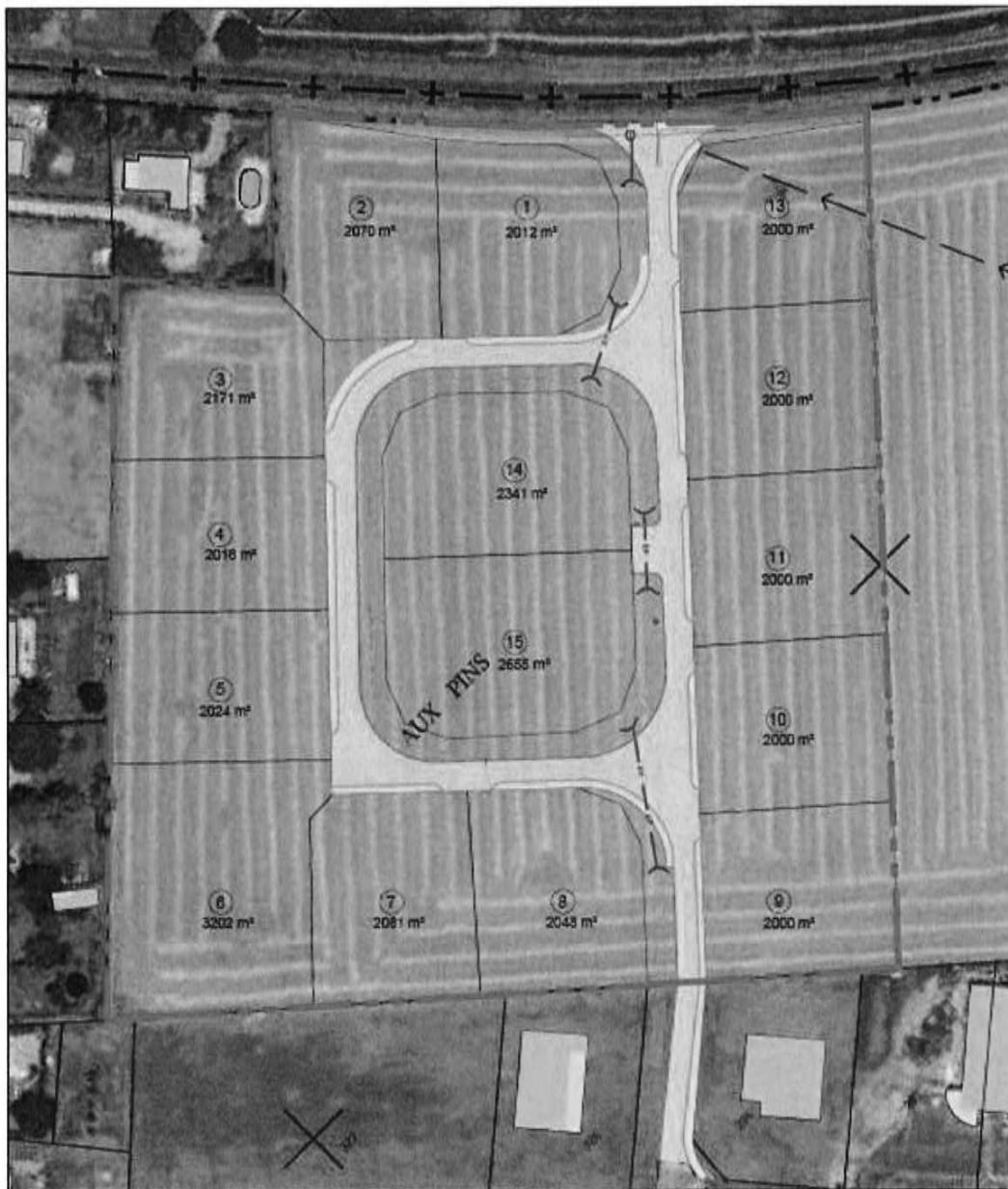
Légende :

- Parcelle du projet
- Prises de vue



Annexe 4
Plan du projet

PLAN PROVISOIRE DU PROJET



Annexe 5
Plan des abords du projet

Demande d'examen au cas par cas

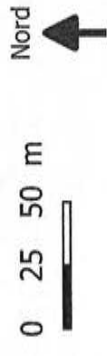
Extension de la ZAC Croix de Lugat
Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Annexe 5
Plan des abords du projet

Légende :

- Parcelle du projet
- Zone de 100 m autour du projet

Fond de plan :
Orthophotographie



Annexe 6
Plan de situation vis-à-vis du site
Natura 2000



Demande d'examen au cas par cas

Extension de la ZAC Croix de Lugat
Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

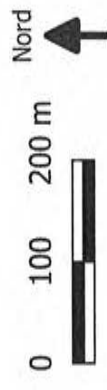
Annexe 6

Plan de situation par rapport
aux sites Natura 2000

Légende :

-  Parcelle du projet
-  Natura 2000
Directive Habitat

Fond de plan Orthophoto



Annexe 7
Etat initial

Diagnostic de l'état initial

Extension de la ZAC Croix de Lugat à Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

CONSULTING

SAFEGE
69 avenue du Maréchal Juin

64200 BIARRITZ

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Sommaire

1.....	Identité du demandeur	52
2.....	Présentation du projet	53
2.1	Localisation	53
2.2	Contexte	55
3.....	Environnement physique	56
3.1	Climatologie	56
3.2	Relief et topographie	57
3.3	Contexte géologique	57
3.4	Contexte hydrogéologique	57
3.5	Contexte hydrographique	58
3.6	Usages	58
4.....	Environnement naturel et patrimonial	59
4.1	Espaces naturels protégés	59
4.2	Environnement du site d'étude	61
4.3	Monuments historiques et sites classés-inscrits	61
5.....	Environnement humain	63
5.1	Population	63
5.2	Habitat	63
6.....	Risques naturels et technologiques	64
6.1	Risque inondation	64
6.2	Risque remontée de nappes	65
6.3	Risque sismique	65
6.4	Risque lié au retrait-gonflement des argiles	65
6.5	Risque industriel	66
6.6	Risque de transport de matières dangereuses	66

Extension de la ZAC Croix de Lugat à Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Diagnostic de l'état initial



7.....	Compatibilité du projet avec les plans et programmes.....	68
7.1	Schéma de cohérence territoriale	68
7.2	Plan Local d'Urbanisme	68
7.3	SDAGE Adour Garonne.....	68
7.4	Plan de gestion des risques d'inondation Adour Garonne (PGRI).....	69

Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation du site d'étude	53
Figure 2 : Localisation de la parcelle concernée par le projet	54
Figure 3 : Températures moyennes et extrêmes à La Réole sur la période 1981-2010 (source infoclimat.fr)	56
Figure 4 : Précipitations mensuelles à La Réole sur la période 1981-2010 (source infoclimat.fr)	56
Figure 5 : Carte géologique du BRGM au 1/50000 ^{ème} au niveau du site d'étude	57
Figure 6 : Réseau hydrographique au niveau du site d'étude (source SIE Adour-Garonne)	58
Figure 7 : Localisation de la ZNIEFF « Frayères à esturgeons de la Garonne » (source Géoportail)	59
Figure 8 : Localisation du site Natura 2000 à proximité du projet (source Géoportail)	61
Figure 9 : Localisation du périmètre de protection de monument historique à proximité du projet (source atlas des patrimoines)	62
Figure 10 : Evolution de la population de Saint-Pardoux-du-Breuil entre 1975 et 2016 (source INSEE)	63
Figure 11 : Extrait de la carte des aléas inondation des TRI sur le secteur de Marmande	64
Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI au niveau du site d'étude (source Géorisques)	64
Figure 13 : Risque de remontée de nappe au niveau du site d'étude (Source Géorisques)	65
Figure 14 : Aléa retrait gonflement des argiles (source géorisques.gouv.fr)	65
Figure 15 : Localisation de l'ICPE située à proximité du projet (source Géorisques)	66
Figure 16 : Localisation de la canalisation de gaz naturel à proximité du site d'étude (source Géorisques)	67
Figure 17 : Territoires à risque important d'inondation	70

Table des tableaux

Tableau 1 : Localisation du site d'étude	53
Tableau 2 : Evolution de la population de Saint-Pardoux-du-Breuil entre 1968 et 2013 (source INSEE)	63
Tableau 3 : Evolution du nombre de logements entre 1975 et 2016 (source INSEE)	63

1 IDENTITE DU DEMANDEUR

DEMANDEUR : Val de Garonne Agglomération

ADRESSE : Maison du développement – Place du Marché – CS 70305
47213 Marmande Cedex

REPRESENTE PAR : M. Philippe NEMES, Directeur

N° SIRET : 20003067400010

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Localisation

Le projet se situe dans le Département du Lot-et-Garonne (47), sur la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil, soit à environ 2 km au sud-est de la commune de Marmande.

Tableau 1 : Localisation du site d'étude

Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Lot-et-Garonne
Commune	Saint-Pardoux-du-Breuil
Parcelle	N°9 section AA
Superficie du projet	40 000 m ²

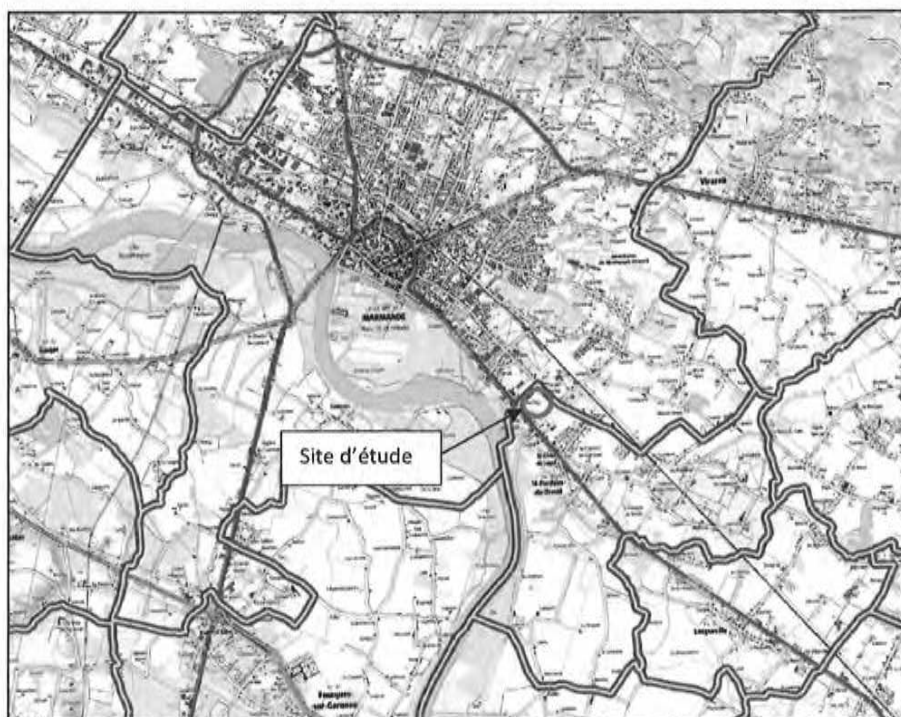


Figure 1 : Localisation du site d'étude



Figure 2 : Localisation de la parcelle concernée par le projet

2.2 Contexte

Val de Garonne Agglomération possède une zone d'activité existante créée en 2009 dénommée ZAC Croix de Lugat, d'une superficie de près de 4 ha.

Aujourd'hui cette ZAC est presque entièrement occupée (un seul lot disponible).

C'est pourquoi, afin d'anticiper les besoins potentiels d'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire pour les 10 ans à venir, le Val de Garonne Agglomération souhaite réaliser une extension de cette ZAC.

La présente étude a pour but d'analyser l'état initial du site d'étude afin de définir les principaux enjeux du secteur.



Plan d'esquisse provisoire du projet d'aménagement de la ZAC

3 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

3.1 Climatologie

Il existe une station Météo France au niveau de la commune de La Réole (33), soit à environ 24 km au nord-ouest de Saint-Pardoux-du-Breuil.

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil bénéficie d'un climat océanique dit « Aquitainien ».

Le climat de cette région est tempéré avec des étés plutôt chauds (20°C en moyenne) qui peuvent être humides ou secs suivant l'influence atlantique ou méditerranéenne et des hivers relativement doux.

La température moyenne annuelle est de 12,7 °C. La température moyenne la plus faible est relevée en janvier avec 4,8 °C et la température moyenne la plus élevée en juillet avec 20,4 °C.

La pluviométrie oscille autour d'une valeur moyenne annuelle de 805 mm. Les mois les plus pluvieux sont janvier (99,8 mm), avril (84,2 mm) et novembre (157,8 mm).

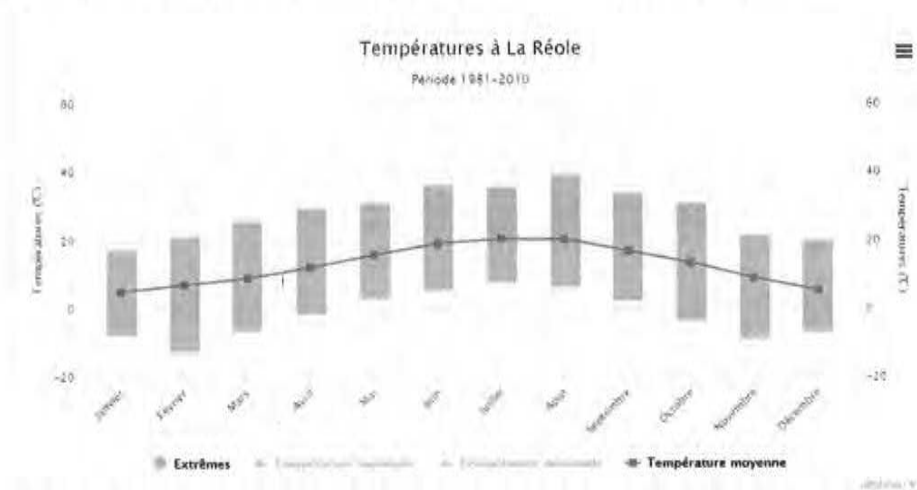


Figure 3 : Températures moyennes et extrêmes à La Réole sur la période 1981-2010 (source infoclimat.fr)

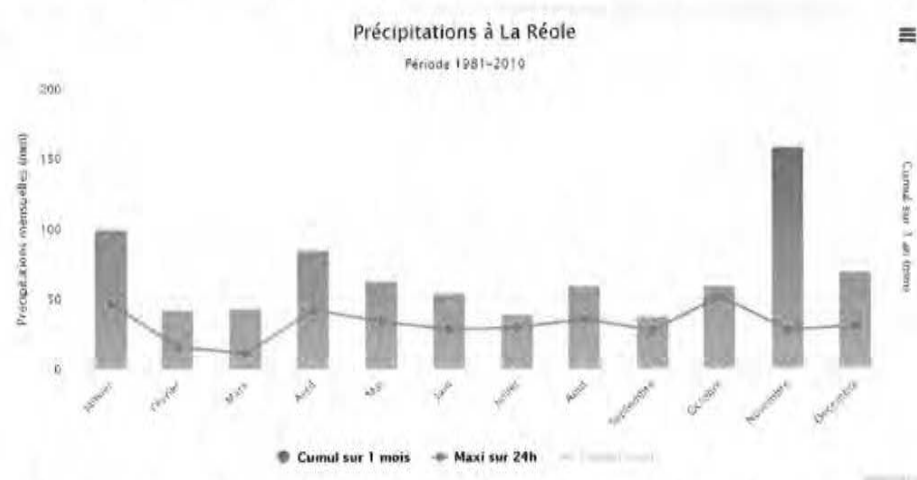


Figure 4 : Précipitations mensuelles à La Réole sur la période 1981-2010 (source infoclimat.fr)

3.2 Relief et topographie

La topographie de la parcelle est relativement plane. Elle se situe aux alentours de 31 m NGF.

3.3 Contexte géologique

Selon les cartes géologiques de Marmande au 1/50000 (source BRGM), le site d'étude est concerné par la couche géologique suivante

- **Pléistocène moyen (Riss) – Fxc** : Ce vaste ensemble alluvionnaire se développe largement en rive droite de la Garonne où il est limité à son talus inférieur par le domaine des palus. Il s'agit de sables peu argileux jaunâtres localement rougeâtres, associés à des graviers et de nombreux galets. L'épaisseur varie de quelques mètres à 6 à 7 m au maximum.



Figure 5 : Carte géologique du BRGM au 1/50000^{ème} au niveau du site d'étude

3.4 Contexte hydrogéologique

Différents types de masses d'eau souterraines sont recensées sur la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil :

- Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043) ;
- Alluvions de la Garonne aval (FRFG062) ;
- Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG (FRFG071) ;
- Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain (FRFG072) ;
- Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073) ;
- Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain (FRFG075) ;
- Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080).

Selon l'agence de l'eau Adour Garonne, aucun captage d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable n'est présent sur ces communes.

3.5 Contexte hydrographique

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil compte un cours d'eau sur son territoire :

- **Le Trec de la Greffière** : Il prend sa source sur la commune de Montignac-Toupinerie puis s'écoule sur 26 km avant de rejoindre la Garonne en rive droite (code masse d'eau FRFR632 « Le Trec de la Greffière »).

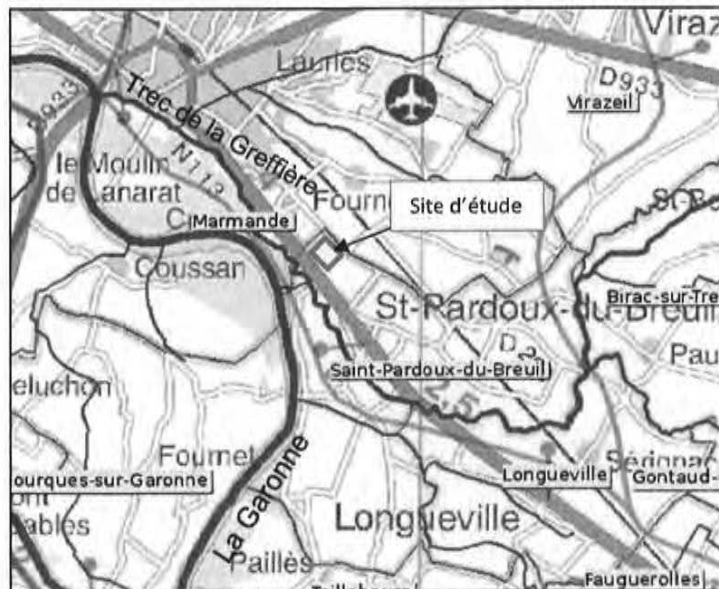


Figure 6 : Réseau hydrographique au niveau du site d'étude (source SIE Adour-Garonne)

3.6 Usages

Captage d'eau potable

Selon le site du BRGM, aucun captage d'eau potable n'est recensé à proximité du site d'étude.

Loisirs et pêche

Diverses activités nautiques peuvent être pratiquées sur la Garonne.

La pêche est réglementée par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lot-et-Garonne (FDAAPPMA 47).

4 ENVIRONNEMENT NATUREL ET PATRIMONIAL

4.1 Espaces naturels protégés

Les zones naturelles protégées peuvent avoir différents statuts selon la nature des intérêts à préserver (faune, flore, biotope, zone humide, etc.), la taille des zones concernées, la sensibilité des espèces (niveau local, national ou international). Les principales catégories sont : les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique), les ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), les Réserves naturelles, les zones NATURA 2000.

Le patrimoine humain et naturel peut également être préservé à travers les Parcs Naturels Régionaux et Nationaux.

Le niveau de protection attendu dépend du statut de la zone. Ainsi, il peut s'agir d'un simple inventaire qui donne lieu à une sensibilisation des acteurs dans et autour de la zone concernée mais n'entraîne pas de protection systématique (ZNIEFF). Des mesures spécifiques peuvent ensuite être définies selon les statuts (limitation des accès au public, protection intégrale ou partielle, limitation de certaines activités (chasse, tourisme, etc.).

4.1.1 ZNIEFF

Définition

Une ZNIEFF est une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. C'est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF sont divisées en deux catégories :

- **Catégorie I** : superficie assez limitée, elle renferme des espèces et des milieux rares ou protégés ;
- **Catégorie II** : correspond à de grands espaces naturels (massif forestier, estuaire,...) offrant de grandes potentialités biologiques.

État des lieux

Aucune ZNIEFF n'est recensée sur la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil.

La ZNIEFF la plus proche du site d'étude est la suivante :

- « Frayères à esturgeons de la Garonne », située à environ 7,8 km du projet.



Figure 7 : Localisation de la ZNIEFF « Frayères à esturgeons de la Garonne » (source Géoportail)

4.1.2 ZICO

Définition

Les ZICO (285 en France, 1675 dans la Communauté Européenne) sont des zones choisies par le Ministère de l'Environnement en concertation avec de nombreux partenaires (scientifiques, associations de défense de l'environnement, ...) comme des zones d'intérêt majeur qui abritent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance communautaire ou européenne.

État des lieux

Aucune ZICO n'est recensée à proximité du site d'étude.

4.1.3 Natura 2000

Définition

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique et de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Il est composé :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) : sites relevant de la directive 79 409/CEE, dite directive « oiseaux » ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : sites relevant de la directive 92-43/CEE, dite directive « habitats ».

Pour la définition des ZSC, chaque état membre doit proposer une liste nationale répertoriant les sites importants. L'évaluation de chaque site se fait au regard de son importance en tant que voie de migration ou site transfrontalier, de sa superficie totale, de la coexistence des divers types d'habitats ou d'espèces visés, de l'unicité de son caractère pour une région biogéographique. Une liste des propositions de SIC est alors soumise à la Commission européenne. Les sites sélectionnés par la Commission européenne sont alors incorporés sur une liste nouvelle de sites d'importance communautaire (SIC). Une fois un site sélectionné comme SIC, les états membres disposent d'un délai de 6 ans pour le désigner comme ZSC et sont chargés de mettre progressivement en place les mesures assurant la protection et une gestion efficace de ce site.

Pour les ZPS, chaque état membre soumet un inventaire sur le site et sur le type d'oiseau. Cet inventaire, après concertation avec les collectivités territoriales, est transmis au ministère. Ce dernier décide ou non de créer une ZPS. L'arrêté ministériel de création d'une ZPS est alors transmis à la Commission européenne.

Etat des lieux :

Un site Natura 2000 est localisé à proximité du site d'étude :

- « La Garonne » (FR7200700), d'une superficie de 6 684 ha, situé à environ 280 m du projet.

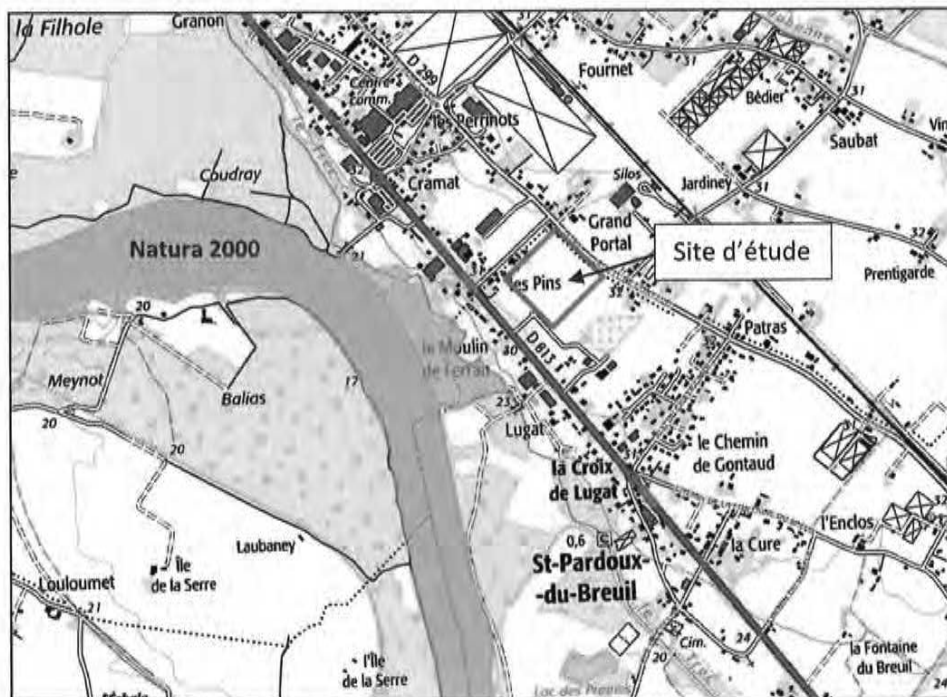


Figure 8 : Localisation du site Natura 2000 à proximité du projet (source Géoportail)

4.2 Environnement du site d'étude

L'annexe 7 de la demande d'examen au cas par cas constitue un diagnostic faune-flore-habitat de l'état initial du site d'étude.

4.3 Monuments historiques et sites classés-inscrits

4.3.1 Monuments historiques

En France, le classement comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument.

Les monuments historiques bénéficient d'un rayon de protection de 500 m dans lequel les règles d'aménagement sont très strictes. Certaines mesures spécifiques peuvent être prises pour une construction se réalisant dans les cônes de visibilité de ces monuments.

Les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), mises en place en 2010, suspendent et remplacent le rayon de 500 m.

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil ne recense aucun monument historique sur son territoire.

Le périmètre de protection de monuments historiques le plus proches du site d'étude est situé sur la commune de Marmande, à environ 1,2 km du projet.

Il concerne les monuments suivants : « Chapelle St Benoît, Eglise Notre-Dame et son cloître ».

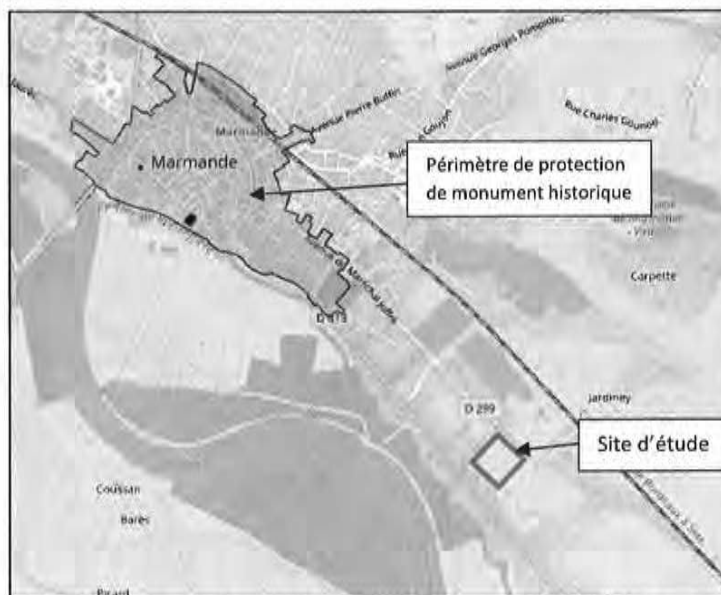


Figure 9 : Localisation du périmètre de protection de monument historique à proximité du projet (source atlas des patrimoines)

4.3.2 Sites classés et inscrits

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue "scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Ces sites et leurs abords sont protégés.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel.

La procédure est à l'initiative de l'État (DREAL) ou de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Le classement est prononcé par décret ministériel, généralement après avis du Conseil d'État (sauf accord des propriétaires). L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Le site inscrit est susceptible d'être transformé à terme en site classé (notamment les sites naturels) ou en ZPPAUP (principalement les sites bâtis).

L'inscription a pour objectif de permettre à l'État d'être informé des projets concernant le site, et d'intervenir de façon préventive, soit en vue de l'amélioration de ces projets, soit si nécessaire en procédant au classement du site. L'inscription d'un site à l'inventaire s'effectue à l'initiative de l'État (DREAL) ou de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Elle est prononcée par arrêté ministériel.

Aucun site classé ou inscrit n'est présent à proximité du site d'étude.

5 ENVIRONNEMENT HUMAIN

5.1 Population

Selon le recensement réalisé par l'INSEE en 2016 (entrant en vigueur au 1er janvier 2019), la population de Saint-Pardoux-du-Breuil s'élève à 609 habitants avec une densité de population de 83,4 habitants/km².

La population de Saint-Pardoux-du-Breuil est en constante augmentation depuis 1975.

Tableau 2 : Evolution de la population de Saint-Pardoux-du-Breuil entre 1968 et 2013 (source INSEE)

Année	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Effectif	481	511	561	576	579	593	609
Taux de croissance (%)	-	+0,9	+1,2	+0,3	+0,1	+0,5	+0,5

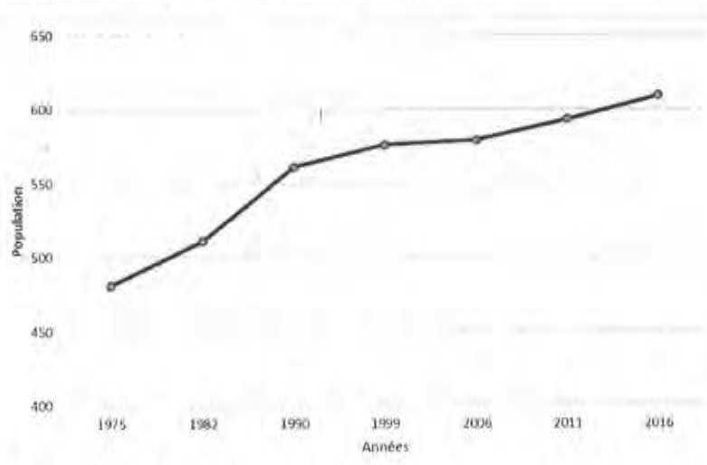


Figure 10 : Evolution de la population de Saint-Pardoux-du-Breuil entre 1975 et 2016 (source INSEE)

5.2 Habitat

Le parc de logements de Saint-Pardoux-du-Breuil est en augmentation continue depuis 1975.

Tableau 3 : Evolution du nombre de logements entre 1975 et 2016 (source INSEE)

Année	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Nombre total de logements	158	184	217	220	246	256	281

6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

6.1 Risque inondation

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil constitue un territoire à risque important d'inondation (TRI).

Cependant, d'après la carte de synthèse des aléas, le site d'étude n'est pas situé en zone de probabilité de crue.

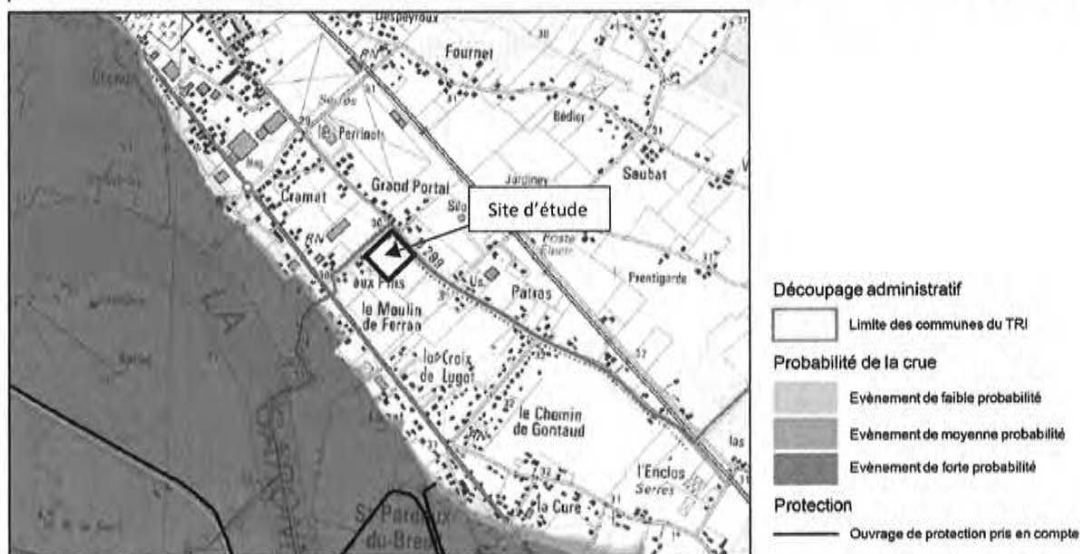


Figure 11 : Extrait de la carte des aléas inondation des TRI sur le secteur de Marmande

Selon le site Géorisques, la commune possède également un PPR (Plan de Prévention des Risques) inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 07/09/2010. Le site d'étude n'est pas situé dans une zone réglementée du PPR.

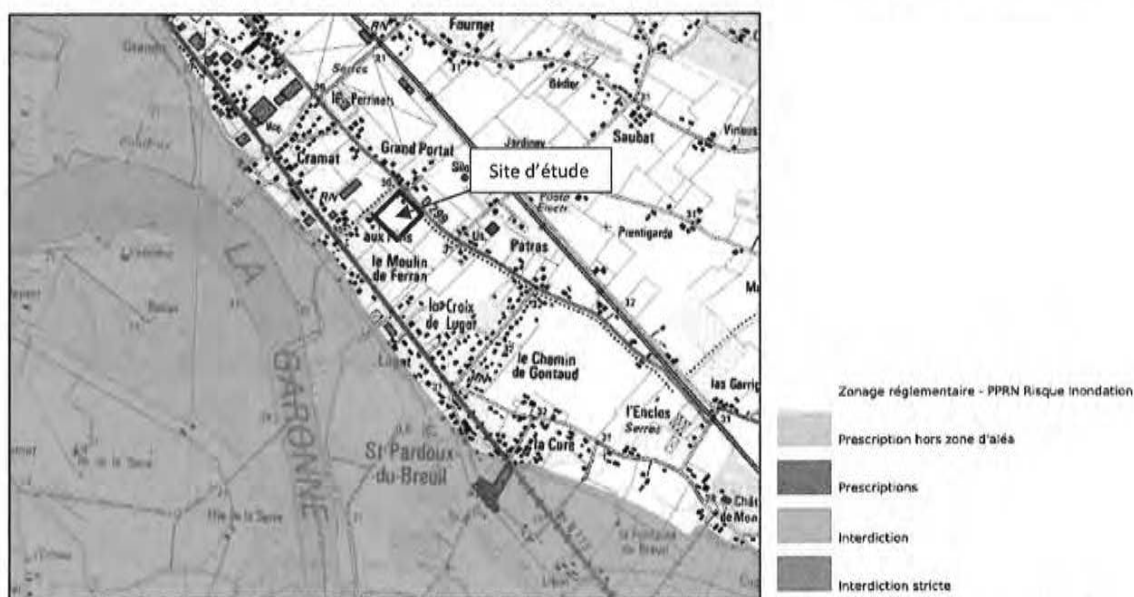


Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPR au niveau du site d'étude (source Géorisques)

6.2 Risque remontée de nappes

D'après le site Géorisques, le projet est situé en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

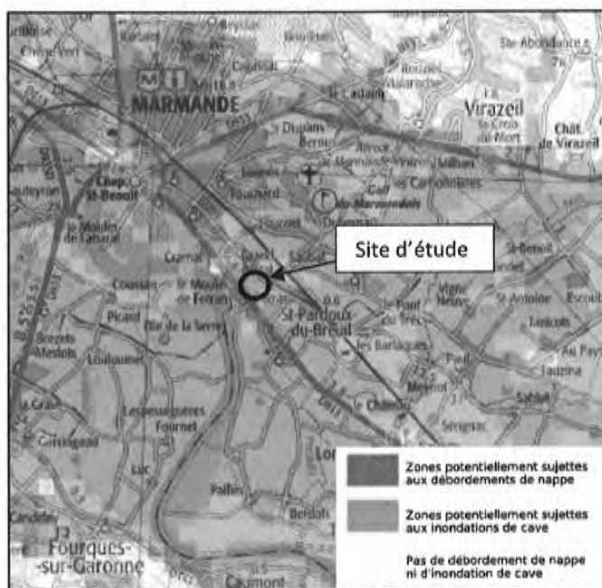


Figure 13 : Risque de remontée de nappe au niveau du site d'étude (Source Géorisques)

6.3 Risque sismique

Selon le site Géorisques, la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil se situe en zone de sismicité 1, soit un risque « très faible ».

6.4 Risque lié au retrait-gonflement des argiles

D'après le site Géorisques, les sites d'étude se situent en zones d'aléa « moyen ».

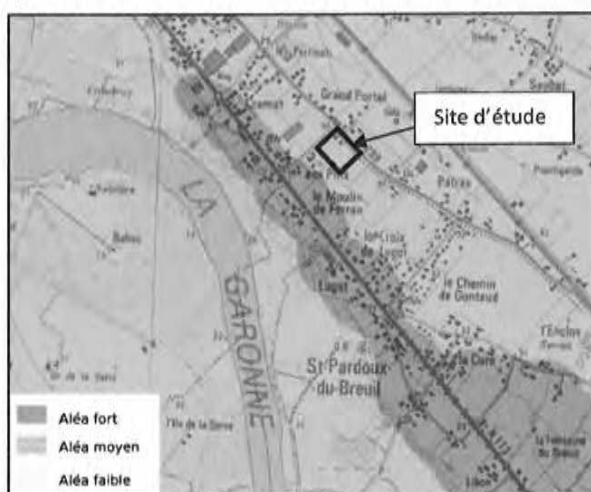


Figure 14 : Aléa retrait-gonflement des argiles (source géorisques.gouv.fr)

6.5 Risque industriel

Le site d'étude n'est pas directement concerné par le risque industriel.

Il se situe en revanche à environ 230 m d'une Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) non Seveso.

Il s'agit de l'entreprise « Terres du Sud », coopérative agricole située sur la commune de Marmande.

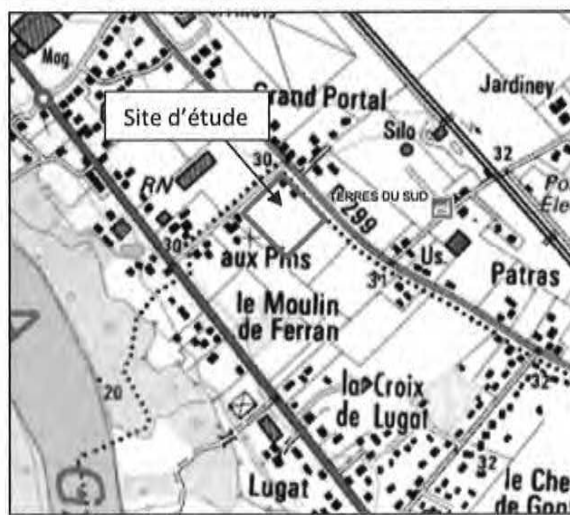


Figure 15 : Localisation de l'ICPE située à proximité du projet (source Géorisques)

6.6 Risque de transport de matières dangereuses

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil est concernée par le risque de transport de matières dangereuses vis-à-vis d'une canalisation de Gaz naturel.

Cette canalisation se situe à environ 240 m du projet, ce dernier n'est donc pas directement concerné par ce risque.

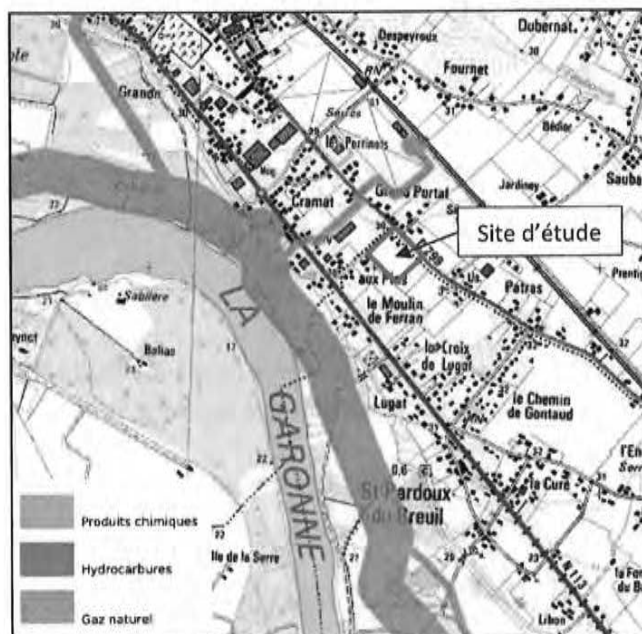


Figure 16 : Localisation de la canalisation de gaz naturel à proximité du site d'étude (source Géorisques)

7 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

7.1 Schéma de cohérence territoriale

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil fait partie du SCOT de Val de Garonne ? VALID2 EN 2014.

7.2 Plan Local d'Urbanisme

Le PLU de Saint-Pardoux-du-Breuil a été approuvé en 2005 puis révisé en 2018.

Le projet se situe en zone Aux : Zone à urbaniser à vocation d'activité.

En zone Aux, seules sont autorisées :

- Les constructions pour les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire,
- Les constructions pour les commerces et activités de service (hors artisanat et commerce de détail),
- Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ou à déclaration,
- Les bâtiments à usage d'habitation et leurs annexes destinés au logement des personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la direction ou la surveillance ou le gardiennage des établissements.



Le projet est donc compatible avec le PLU de Saint-Pardoux-du-Breuil.

7.3 SDAGE Adour Garonne

La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil fait partie du Bassin Adour-Garonne.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 a été approuvé le 1er décembre 2015 par le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne. Ce document fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau du Bassin Adour-Garonne et le programme de mesures.

Extension de la ZAC Croix de Lugat à Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Diagnostic de l'état initial



Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques qui :

- prend en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs) ;
- précise les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires lors des deux prochains cycles de gestion (2016-2021 et 2022-2027) ;
- résume le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- décrit les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux ;
- propose des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence ;
- donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Le SDAGE est élaboré sur la base de quatre orientations fondamentales constituant le socle du SDAGE et de son programme de mesures.

Quatre grandes orientations guident le SDAGE de 2016-2021 :

Objectifs du SDAGE Adour-Garonne		
A	Créer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs	La gestion du projet est concertée au niveau local afin de cerner au mieux les enjeux.
B	Réduire les pollutions	Les travaux seront réalisés de manière à réduire les pollutions ponctuelles et n'engendreront pas une dégradation significative de la qualité des eaux souterraines et de surface.
C	Améliorer la gestion quantitative	Le projet n'est pas de nature à impacter la qualité, les débits et les régimes d'écoulement des cours d'eau alentours (Trec de la Greffière, Garonne). Il est compatible avec le maintien de la vie aquatique et n'aura pas d'impact quantitatif sur la ressource en eau.
D	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	Les fonctionnalités des milieux aquatiques ne seront pas modifiées par le projet d'extension de zone d'activité.

Le projet ne présente pas d'incompatibilité avec les objectifs du SDAGE Adour-Garonne.

7.4 Plan de gestion des risques d'inondation Adour Garonne (PGRI)

Le PGRI 2016-2021 a été élaboré sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation.

Extension de la ZAC Croix de Lugat à Saint-Pardoux-du-Breuil (47)

Diagnostic de l'état initial

Son but est de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 18 territoires identifiés à risques importants.

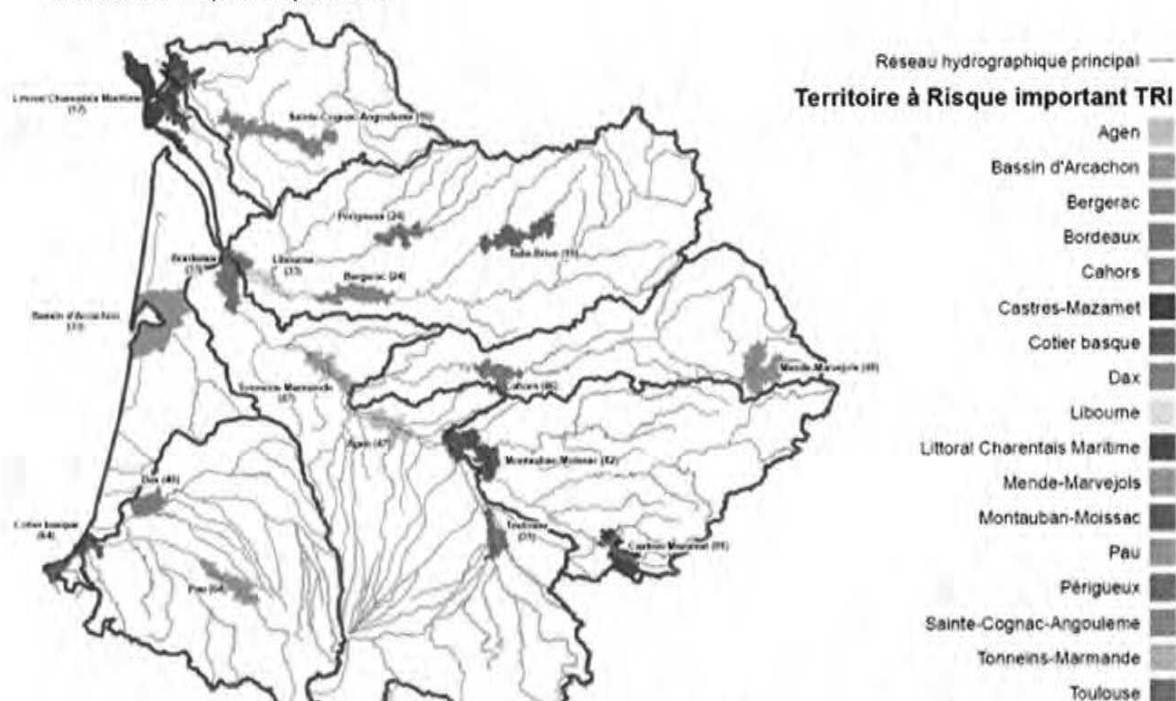


Figure 17 : Territoires à risque important d'inondation

Le territoire Tonneins-Marmande fait partie des Territoires à Risque Important d'inondation.

7 objectifs stratégiques guident le PGRI sur ce territoire :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'action ;
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection ;
- Organiser les maîtrises d'ouvrage des digues de protection.

Le site d'étude n'est pas situé en zone inondable (cf. partie 6.1).

Annexe 8
Note écologique

Communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération

Projet d'extension de la ZAC Croix de Lugat

Commune de SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL (47)

Note écologique

Visite du 25 octobre 2019



Gérard GARBAYE – Conseil en environnement

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET : 347 872 228 00031

Décembre 2019

Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	3
1.1.	Le contexte géographique et biogéographique.....	3
1.2.	La Méthodologie des inventaires Faune, Flore, habitats.....	3
1.2.1.	La flore et les habitats	4
1.2.2.	La faune	4
2.	ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	6
2.1.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	6
2.2.	Les zones humides référencées.....	8
2.3.	Trames verte et bleue – Continuités écologiques	8
2.3.1.	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	8
2.3.2.	Trames verte et bleue du SCoT et PLU	9
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	10
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats.....	10
3.2.	Les habitats	11
3.2.1.	Les habitats du site : Friche herbacée post-culturelle – Code Corine Biotopes : 87.1	11
3.2.2.	Habitats périphériques	12
3.3.	La flore du site.....	13
4.	LA FAUNE	15
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales.....	15
4.2.	La faune du site	16
5.	INTERET ECOLOGIQUE	18
5.1.	Aspect général.....	18
5.2.	Les habitats et la flore	18
5.3.	La faune	18
5.4.	Aspect fonctionnel	18
5.5.	Incidences Natura 2000.....	18
5.6.	Conclusion	19

Liste des figures

FIGURE 1 : SITUATION DU PROJET	3
FIGURE 2 : ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	6
FIGURE 3 : ETAT DES LIEUX DES CONTINUITES ECOLOGIQUES REGIONALES EN AQUITAINE SUR LE SECTEUR D’ETUDE	8
FIGURE 4 : EXTRAIT DU DOCUMENT GRAPHIQUE DU PLU DE SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	9
FIGURE 5 : CARTE DES HABITATS	14

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : DATE DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	4
TABLEAU 2: HABITATS NATURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC FR7200700	7
TABLEAU 3 : ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS » DE LA ZSC FR7200700	7
TABLEAU 4 : LISTE DES PLANTES INVASIVES DU SITE	13
TABLEAU 5 : LISTE DES PAPILLONS DE JOUR	16
TABLEAU 6 : LISTE DES OISEAUX	16

1. PRESENTATION DU SITE

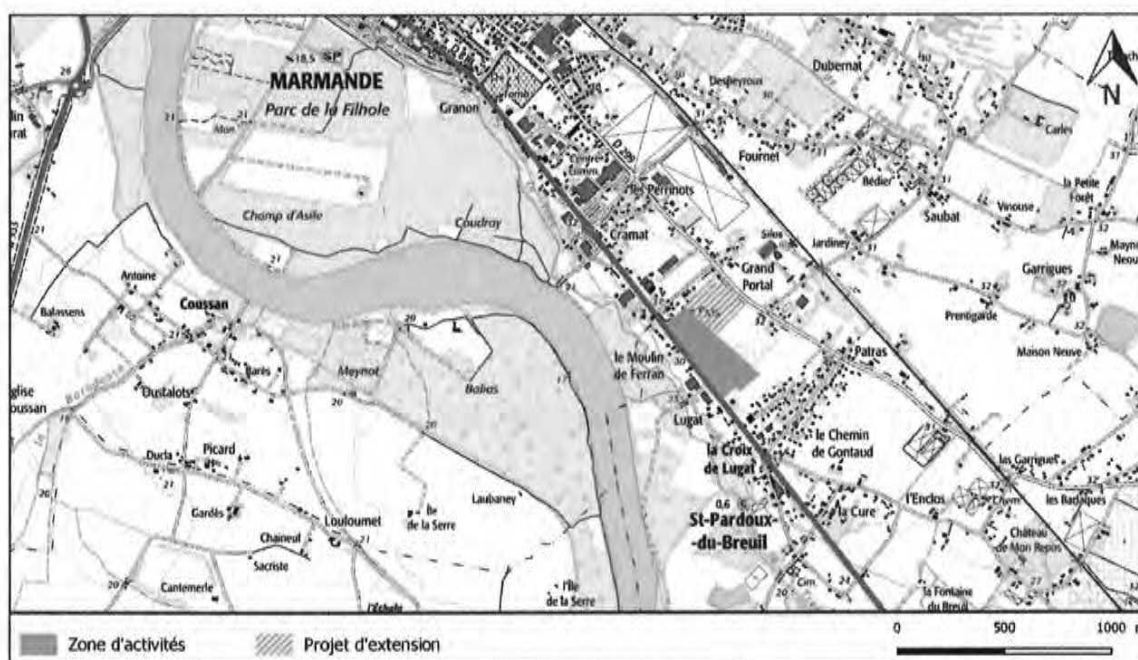
1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET BIOGEOGRAPHIQUE

La zone d'activités « Croix de Lugat », aménagée par Val de Garonne Agglomération (VGA), se situe sur la commune de St Pardoux du Breuil (47 200), au Nord du territoire communal. Elle se trouve en bordure de la RD813, au contact de l'urbanisation de Marmande, dans la plaine alluviale de la Garonne.

Son projet d'extension se localise dans son prolongement Nord-Est, sur la parcelle n°9 - section AA, de surface totale de 57 905 m², dont 40 000 m² sont nécessaires au projet. Il est bordé à l'Est par la RD299.

Il est implanté sur les formations alluviales liées à la Garonne, basse terrasse (Fxc), constituée de sables peu argileux, graviers et galets.

Figure 1 : Situation du projet



1.2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

Les investigations de terrain ont été précédées par une phase d'étude bibliographique.

La collecte de données comprend notamment le bilan des zonages réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) et des périmètres de recensements relatifs au milieu naturel (ZNIEFF, ZICO...).

Une visite de terrain a été effectuée le 25 octobre 2019.

Tableau 1 : Date des investigations de terrain

Dates	25 octobre 2019
Conditions climatiques	Eclaircies - 18°C
Groupes étudiés	Habitats Zones humides : critères flore et habitats Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

C'est lors de cette visite que les inventaires faune - flore ont été réalisés. Cette visite d'automne permet de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour dégager sa sensibilité écologique. La méthodologie des inventaires est présentée ci-après. *L > Non*

1.2.1. La flore et les habitats

En raison de la période tardive d'investigation, la détermination des habitats s'est basée sur leur physionomie et sur notre connaissance des habitats du secteur.

Il n'a pas été possible de réaliser des inventaires phytosociologiques car une grande partie des plantes n'est plus identifiable à cette période.

Dans le cas particulier de la détermination zones humides pour les raisons évoquées précédemment, les critères habitats et flore ont été utilisés, mais de façon partielle :

Pour les habitats, l'approche physionomique a été privilégiée, adossée à notre connaissance des habitats du secteur. La détermination des associations végétales a donc été possible, ce qui a permis de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes.

Pour la flore, seule une partie des espèces a pu être reconnue.

Cette approche reste cependant satisfaisante au regard de la nature des milieux et a permis de répondre à l'arrêté du 24 juin 2008 qui précise : « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ».

1.2.2. La faune

La période assez tardive d'investigations n'est pas favorable à une recherche poussée de la faune.

Cependant, l'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur. En outre la météo clémente de ce début d'automne a encore permis de contacter un certain nombre d'espèces.

Les insectes ont été identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée accompagnée d'une recherche d'indices (mues, cadavres).

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Trois points d'écoute ont été effectués.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

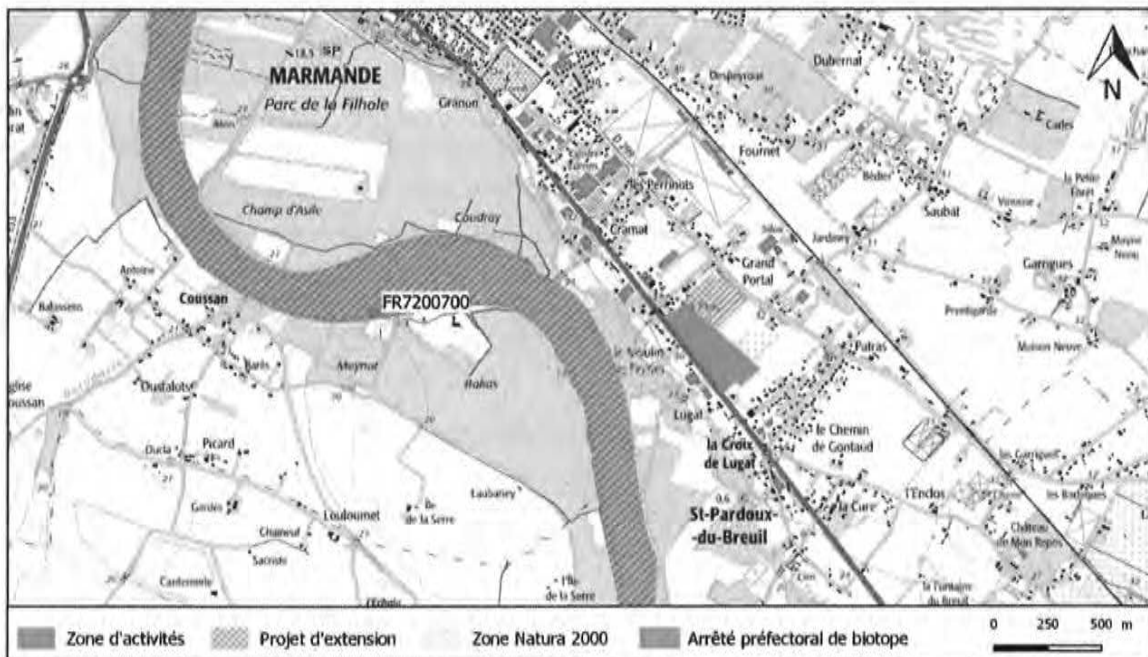
2. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

2.1. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Le site du projet, ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel.

L'entité d'intérêt majeur du secteur d'étude concerne La Garonne qui s'écoule 450 m au Sud du projet. Elle fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope et d'un classement en site Nature 2000.

Figure 2 : Aspect administratif et réglementaire



- ARRÊTÉ DE PROTECTION DU BIOTOPE : FR3800268 « Cours de la Garonne »

Cet APB (arrêté du 16 juillet 1993) s'étend sur 1 836 ha et s'applique à la totalité du cours de la Garonne dans le département du Lot-et-Garonne ainsi qu'à la section du Lot comprise entre le barrage EDF du Temple-sur-Lot et sa confluence avec la Garonne.

Cet APB est destiné à assurer la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons protégés suivantes : Esturgeon, Alose, Saumon atlantique, Truite de mer, Truite fario, Lamproie marine et Lamproie fluviatile.

- SITE NATURA 2000 : FR7200700 « La Garonne en Nouvelle Aquitaine ».

Cette Zone Spéciale de Conservation (ZSC : arrêté du 5 avril 2016) se situe au plus près à 250 m au Sud du projet. Elle s'étend sur 6 684 ha correspondant au linéaire de 250 km de cours d'eau, sur deux départements (Gironde et Lot-et-Garonne).

Ce site comprend l'ensemble du lit mineur ainsi que les berges attenantes. Il a été désigné pour son rôle d'axe prépondérant dans la migration et la reproduction d'espèces piscicoles amphihalines et la présence d'une espèce floristique emblématique et endémique des côtes atlantiques françaises et prioritaire au titre de la Directive Habitat : l'Angélique des estuaires¹ (*Angelica heterocarpa*).

Le site abrite 6 habitats² naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats et 13 espèces d'intérêt communautaire (source INPN) :

Tableau 2: Habitats naturels d'intérêt communautaire de la ZSC FR7200700

Code Natura	Habitats
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

* Habitat prioritaire

Tableau 3 : Espèces de la Directive « Habitats » de la ZSC FR7200700

Code Natura	Nom commun	Nom scientifique	Annexe
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II et IV
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	II
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	II
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	II et V
1101	Esturgeon européen*	<i>Acipenser sturio</i>	II et IV
1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	II et V
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	II et V
1106	Saumon Atlantique	<i>Salmo salar</i>	II et V
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	II
6150	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	II
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	II et IV
1356	Vison d'Europe*	<i>Mustela lutreola</i>	II et IV
1607	Angélique à fruits variables*	<i>Angelica heterocarpa</i>	II et IV

* Espèce prioritaire

¹ Egalement appelée Angélique à fruits variables.

² Habitats génériques.

2.2. LES ZONES HUMIDES REFERENCEES

Le site du projet n'est référencé, ni en zone humide élémentaire du SIE Adour-Garonne, ni dans les zones humides élémentaires du SAGE Garonne.

2.3. TRAMES VERTE ET BLEUE - CONTINUITES ECOLOGIQUES

2.3.1. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

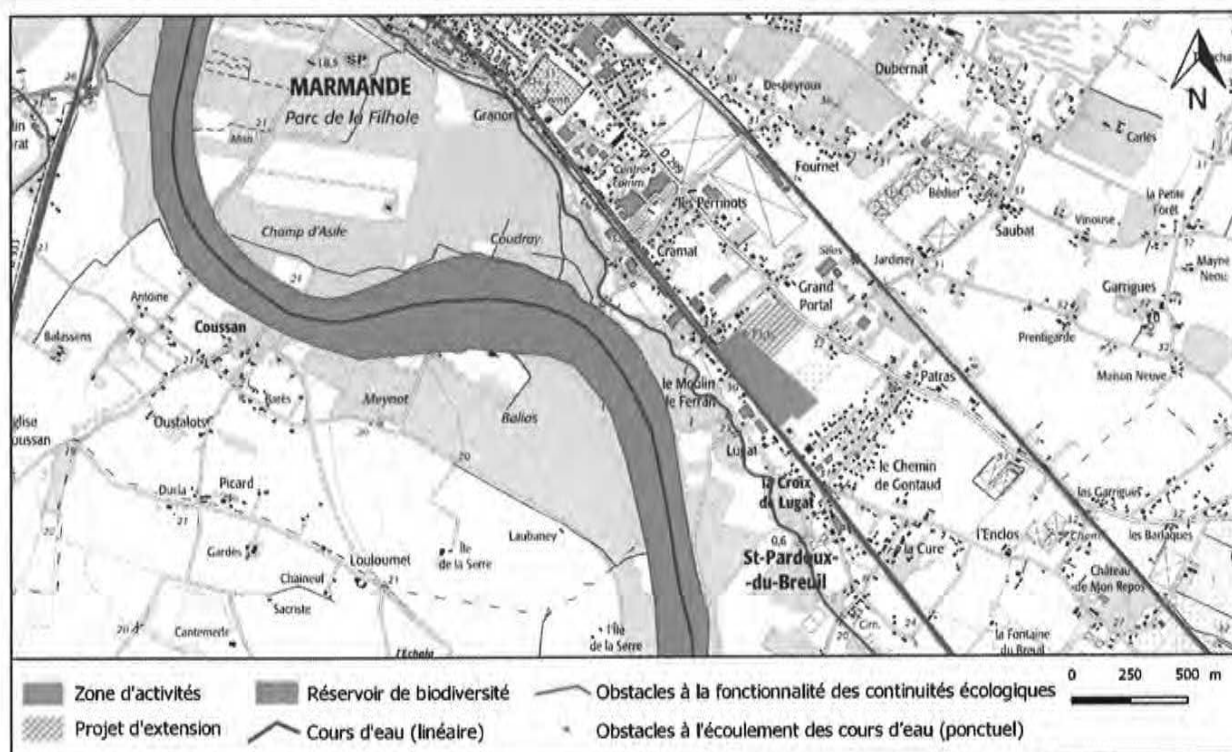
Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue un document cadre régional qui vise à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue régionale. La trame bleue et verte vise à lutter contre le morcellement des habitats naturels. Elles sont composées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

Un état des lieux, qui comporte seulement des éléments de connaissance sur les continuités écologiques régionales en Aquitaine, à titre informatif, aux porteurs de projets est mis en ligne.

Les informations données par ce document montrent que le projet reste hors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis sur le secteur d'étude (Cf. Figure 3).

Figure 3 : Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine sur le secteur d'étude



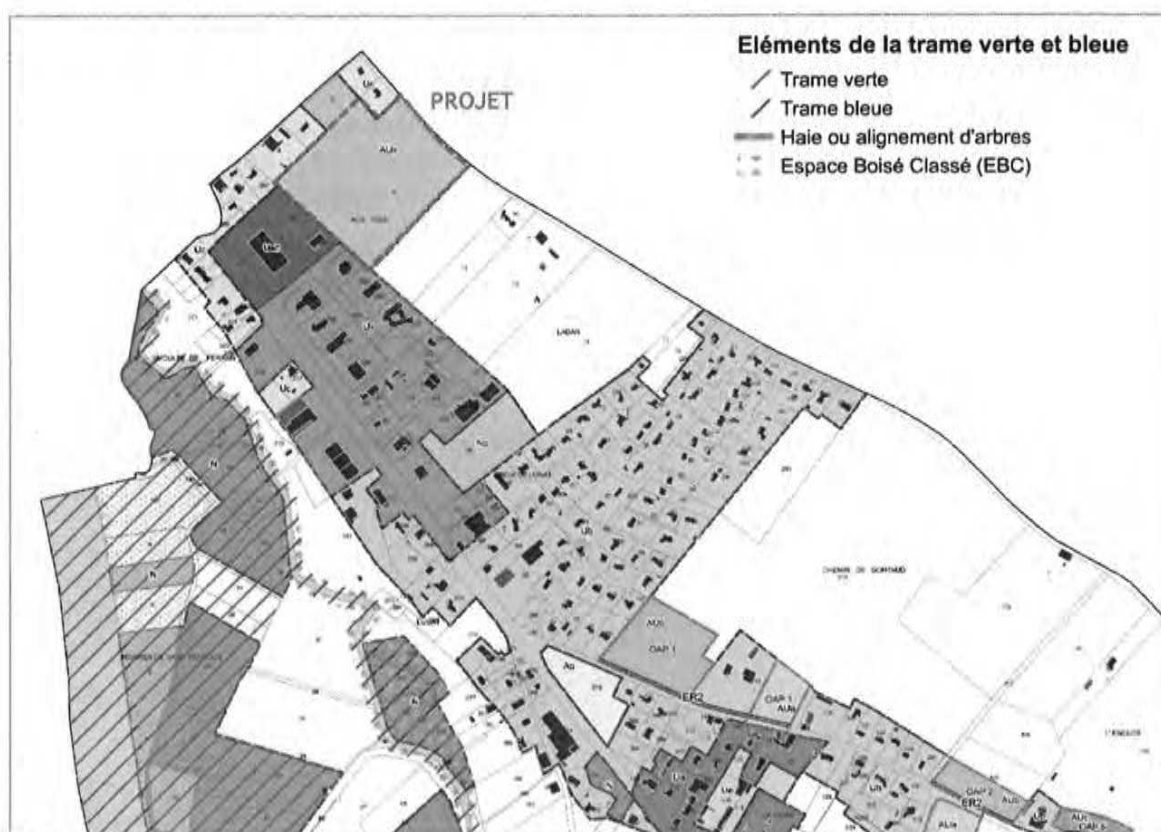
Notons que la Garonne constitue un réservoir de biodiversité Milieux Humides, son cours et celui de son affluent Le Trec font partie de la Trame bleue. Deux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques sont identifiés : la RD813 au Sud du projet et la voie ferrée au Nord. Notons sur le Trec, un obstacle à l'écoulement des cours d'eau.

2.3.2. Trames verte et bleue du SCoT et PLU

Le SCoT Val de Garonne a été approuvé par délibération du 21 février 2014.

La parcelle AA9, retenue pour l'extension de la ZAC, reste hors des éléments de la trame verte et bleue définie dans le SCoT et le PLU, à savoir : réservoir de biodiversité, corridor écologique (trames verte et bleue), haie ou alignements d'arbres, espace boisé classé.

Figure 4 : Extrait du document graphique du PLU de Saint-Pardoux-du-Breuil



3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale- Surfaces restreintes au niveau européen ou national- Très bon état de conservation
Forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental- Bon état de conservation
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none">- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS

Le site se trouve en grande partie enclavé dans l'urbanisation. Il est délimité au Sud-Ouest par la zone d'activités existante, au Nord-Ouest par des habitats, au Nord-Est par la RD299, le Sud-Est correspond au solde de la parcelle AA9 occupée par une friche herbacée post-culturelle.

3.2.1. Les habitats du site : Friche herbacée post-culturelle - Code Corine Biotopes : 87.1

L'emprise du projet est constituée par une parcelle de culture intensive (céréales, tournesol) dont l'exploitation a été abandonnée il y a 2 ans.

À la suite de cet abandon une friche herbacée post-culturelle (Friches ; code Corine Biotopes : 87.1) s'est mise en place elle se compose essentiellement de plantes :

- prairiales comme le Fromental, le Pâturin des près, le Trèfle rampant, le Plantain lancéolé, l'Achillée millefeuilles
- rudérales, c'est à dire caractéristique des décombres et des terrains vagues, comme le Chiendent rampant, le Pâturin annuel, Cirse des champs.

On note également la présence de quelques espèces exotiques invasives comme le Sénéçon du Cap, la Vergerette du Canada et la Stramoine.

Cet habitat possède une faible valeur patrimoniale.

On relèvera enfin que le milieu présente un caractère mésophile ; aucune zone humide selon les critères flore et habitat n'a été mise en évidence.



Vues depuis le Sud-Est site vers l'Ouest.



Vues depuis le Sud-Ouest du site vers l'Est.

3.2.2. Habitats périphériques

Autour du site, l'urbanisation occupe une grande partie de l'espace avec les habitations et les activités. L'espace agricole tend à devenir relictuel ; subsistent encore des cultures intensives (Prairies sèches améliorées ; code Corine Biotopes : 81.1), des prairies artificielles (Cultures avec marges de végétation spontanée ; code Corine Biotopes : 82.2) et des prairies pâturées (Pâturages continus ; code Corine Biotopes : 38.11).



On relève au Sud-Est du site la présence d'une plantation d'arbres, résineux et feuillus (Plantations ; code Corine Biotopes : 83.3).



Le site aperçu depuis la RD 299. La prairie pâturée au Nord du site. La plantation d'arbres au Sud-Est.

Le tableau ci-après récapitule les principales caractéristiques des habitats précédemment cités.

Les habitats	Vues	Description
Friche mésophile Code Corine : 87.1		<u>Type</u> : Friche herbeuse post-culturale
		<u>Espèces indicatrices</u> : Pâturin des près, Fromental, Chiendent rampant, Cirses, Chénopode blanc, Grande Oseille, Achillée millefeuilles <u>Zone humide</u> : Non <u>Valeur patrimoniale</u> : Faible Présence de plantes exotiques invasives : Vergerette du Canada, Sénéçon du Cap, Stramoine
Prairie pâturée Code Corine : 38.11		<u>Type</u> : Prairie pâturée par des ovins
		<u>Espèces indicatrices</u> : Ray-Grass, Fétuque rouge, Pâturin annuel, Plantain lancéolé, Pâquerette <u>Zone humide</u> : Non <u>Valeur patrimoniale</u> : Faible

Les habitats	Vues	Description
Végétation herbeuse entretenue Code Corine : 81.1		<u>Type</u> : Prairie artificielle régulièrement fauchée <u>Espèces indicatrices</u> : Fromental, Ray-grass, Pâturin des près, Trèfle des près, Trèfle rampant <u>Zone humide</u> : Non <u>Valeur patrimoniale</u> : Faible
		<u>Type</u> : Plantations d'arbres résineux et feuillus <u>Espèces indicatrices</u> : Chêne rouge d'Amérique, Micocoulier, Pin sylvestre, Pin maritime, Epicéa <u>Zone humide</u> : Non <u>Valeur patrimoniale</u> : Faible
Plantations d'arbres Code Corine : 83.3		

3.3. LA FLORE DU SITE

Les plantes du secteur sont dominées par des espèces prairiales, rudérales et mésophiles (liées à une humidité moyenne).

Trois taxons sont considérés comme plantes exotiques envahissantes (PEE) potentielles dans la Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (Conservatoire National Botanique Sud-Atlantique) : la Stramoine, le Sénéçon du Cap et la Vergerette du Canada.

La liste des PEE potentielles a été scindée en deux catégories afin de porter l'attention sur les taxons dont le risque d'envahissement est élevé (catégorie A). La catégorie B regroupe les espèces dont le risque d'envahissement est modéré et pour lesquels une surveillance reste nécessaire.

A noter à l'extérieur du site, au Nord, en bordure de la RD 299, la présence d'une plante invasive avérée : la Renouée du Japon.

Tableau 4 : Liste des plantes invasives du site

Nom commun	Nom scientifique	Plante exotique envahissante
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	PEE potentielle (catégorie A)
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	PEE potentielle (catégorie A)
Stramoine	<i>Datura stramonium</i>	PEE potentielle (catégorie B)
Hors site		
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	PEE avérée

Figure 5 : Carte des habitats



- Emprise du projet
- Fossé
- Habitation et terrain associé
- Activité et terrain associé
- Culture intensive ; code corine : 82.2
- Friche herbacée post-culturelle ; code corine : 87.1
- Prairie pâturée ; code corine : 38.11
- Végétation herbeuse entretenue ; code corine : 85.12
- Plantation d'arbres ; code corine : 83.3

4. LA FAUNE

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer quatre niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce commune et protégée	Moyenne
Espèce commune, non protégée	Faible
Espèce exotique	Très faible à nulle

³ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

4.2. LA FAUNE DU SITE

La période d'investigation s'avère tardive pour l'étude de la faune.

Quelques papillons de jour (rhopalocères) ont été contactés ; il s'agit pour l'essentiel de taxons communs issus des jardins et des surfaces enherbées voisines : Argus bleu, Mélitée du plantain, Piéride de la rave, Tircis, Vulcain.

Tableau 5 : Liste des papillons de jour

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	Très répandu et abondant
Mélitée du plantain	<i>Mellicta cinxia</i>	-	Répandue et abondante
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	Très répandue
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	Très répandu
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	Très répandu et abondant

Les zones agricoles, et notamment herbeuses, s'avèrent peu favorables aux reptiles. Aucun représentant de ce groupe n'a été contacté, même le très répandu Lézard des murailles.

Seule la Corneille noire et la Pie bavarde ont été contactée dans l'emprise du site, venant s'y alimenter. Sans doute des fringilles viennent également s'y nourrir.

Dans la plantation d'arbres et les jardins voisins, ont été contactés le Merle le noir, la Fauvette à tête noire, la Mésange charbonnière et le Rouge-gorge. Ils y sont très certainement nicheurs à la saison.

NOTA : L'estimation des statuts de conservation des espèces est basée, au niveau national, sur les données du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) du Muséum National d'Histoire Naturelle et sur la Liste Rouge des espèces menacées en France (oiseaux de France métropolitaine) de l'UICN. Au niveau régional, elle se sur l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org ; janvier 2015). Le nom vernaculaire des espèces contactées sur le site est inscrit en gras.

Tableau 6 : Liste des oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut de présence	Statut de protection	Statut de conservation
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Alimentation	-	Espèce non menacée
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur	-	Espèce ubiquiste, une des plus abondantes en France
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheuse	-	Espèce commune

Nom commun	Nom scientifique	Statut de présence	Statut de protection	Statut de conservation
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur	-	Espèce sylvicole commune
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France

Aucun mammifère n'a été contactés sur le site, les zones d'agriculture intensive, de plus encadrées dans l'urbanisation s'avèrent peu favorables.

5. INTERET ECOLOGIQUE

5.1. ASPECT GENERAL

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

- Soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- Soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique.
- Soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors écologiques).

5.2. LES HABITATS ET LA FLORE

L'emprise du projet est occupée par une friche post-culturelle. Ce type de friche n'abrite généralement pas de plante protégée et ou patrimoniale et constitue un habitat de faible valeur patrimoniale.

Aucune zone humide selon les critères flore et habitat n'a été mise en évidence.

On notera en revanche la présence de plantes invasives.

5.3. LA FAUNE

Les caractéristiques du site font qu'il ne présente qu'un intérêt limité pour la faune. Cette dernière se montre banale, avec une diversité spécifique faible.

5.4. ASPECT FONCTIONNEL

D'un point de vue fonctionnel, le site concerne un espace agricole enclavé dans l'urbanisation.

Le site et ses abords n'assurent aucune fonction écologique notable (corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité).

Aucun élément du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE) et de la trame verte et bleue du SCOT ne sont d'ailleurs à relever.

5.5. INCIDENCES NATURA 2000

On relèvera enfin que le site du projet n'entretient aucune relation fonctionnelle avec le site Natura 2000 « La Garonne ». Se trouvant 450 m au Sud, il en est séparé par la RD 813 et l'urbanisation développée de part et d'autre de la voie. Sous réserve d'une bonne gestion des eaux pluviales (les eaux usées de la future zone seront collectées par le réseau d'assainissement collectif), le projet n'aura aucun impact sur le site Natura 2000.

5.6. CONCLUSION

Au regard des différents constats réalisés, on peut estimer que le site du projet présente un intérêt écologique faible.

La réalisation du projet ne devrait avoir aucun impact notable sur le milieu naturel et notamment sur le site Natura 2000 « La Garonne ».

Nota : comme nous l'avons précisé au préalable, la période d'investigations est peu favorable à une approche exhaustive de la biodiversité ; cependant, au regard de l'écologie globale du lieu (situation, habitats et faune, fonctionnalité), des investigations printanières et estivales devraient très certainement aboutir aux mêmes conclusions.